



**PREFECTURE DU MORBIHAN
PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR
PREFECTURE DU FINISTERE**

ARRETE

**fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin du Scorff**

**Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet du Finistère
Chevalier de la Légion d'Honneur
officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre Ier, articles L212.1 et suivants ;

VU le décret n° 92.1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi du 3 janvier 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU les avis favorables du Conseil Régional de Bretagne ;

VU les avis favorables des Conseils Généraux des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan ;

VU l'avis des communes concernées ;

VU l'avis favorable du Comité de Bassin Loire-Bretagne du 1 décembre 2006 ;

SUR PROPOSITION de Messieurs les secrétaires généraux des préfectures du Morbihan, des Côtes d'Armor et du Finistère ;

ARRESENT

Article 1^{er} : Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Scorff est arrêté conformément au plan joint en annexe 1.

La liste des communes dont le territoire est concerné, en totalité ou en partie par le périmètre, est jointe en annexe 2.

Article 2 : Le Préfet du Morbihan est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du SAGE du bassin du Scorff.

.../...

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les communes concernées et mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des départements intéressés.

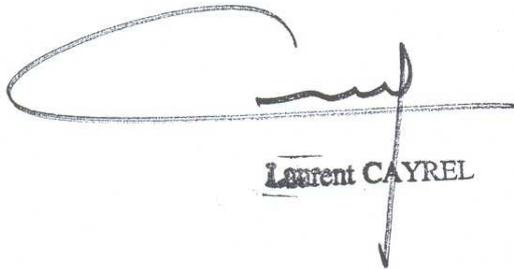
Article 4 : Les Secrétaires Généraux des préfectures du Morbihan, des Côtes d'Armor et du Finistère, les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des Préfectures du Morbihan, des Côtes d'Armor et du Finistère.

Le 8 MARS 2007

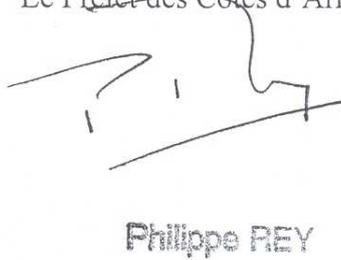
Le Préfet du Morbihan

Le Préfet des Côtes d'Armor

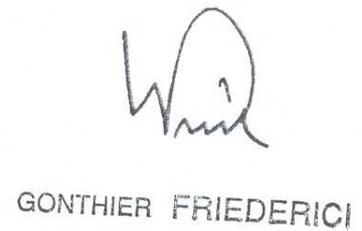
Le Préfet du Finistère



Laurent CAYREL



Philippe REY



GONTHIER FRIEDERICI

Périmètre du SAGE Scorff

Liste des communes incluses en totalité ou pour partie de leurs territoires dans le périmètre du SAGE Scorff

Département du Morbihan

INSEE Commune	Nom Commune
56014	BERNE
56026	BUBRY
56029	CALAN
56036	CAUDAN
56040	CLEGUER
56048	LE CROISTY
56063	GESTEL
56073	GUEMENE-SUR-SCORFF
56078	GUIDEL
56089	INGUINIEL
56098	LANESTER
56099	LANGOELAN
56107	LARMOR-PLAGE
56110	LIGNOL
56113	LOCMALO
56121	LORIENT
56131	MESLAN
56156	PERSQUEN
56162	PLOEMEUR
56163	PLOERDUT
56166	PLOUAY
56179	PONT-SCORFF
56185	QUEVEN
56210	SAINT-CARADEC-TREGOMEL
56242	SEGLIEN
56264	KERNASCLEDEN

Département des Côtes d'Armor

INSEE Commune	Nom Commune
22146	MELLIONNEC

Département du Finistère

INSEE Commune	Nom Commune
29002	ARZANO
29071	GUILLIGOMARC'H
29234	REDENE

vu pour être annexé à l'arrêté interpréfectoral du

- 8 MARS 2007

le préfet des Côtes d'Armor
pour le Préfet et par délégation
l'attaché Chef de bureau

le préfet du Finistère

le préfet du Morbihan

1^{er} Chef de Bureau

Par délégation
Le Préfet du Morbihan

Sylvie HORIOT

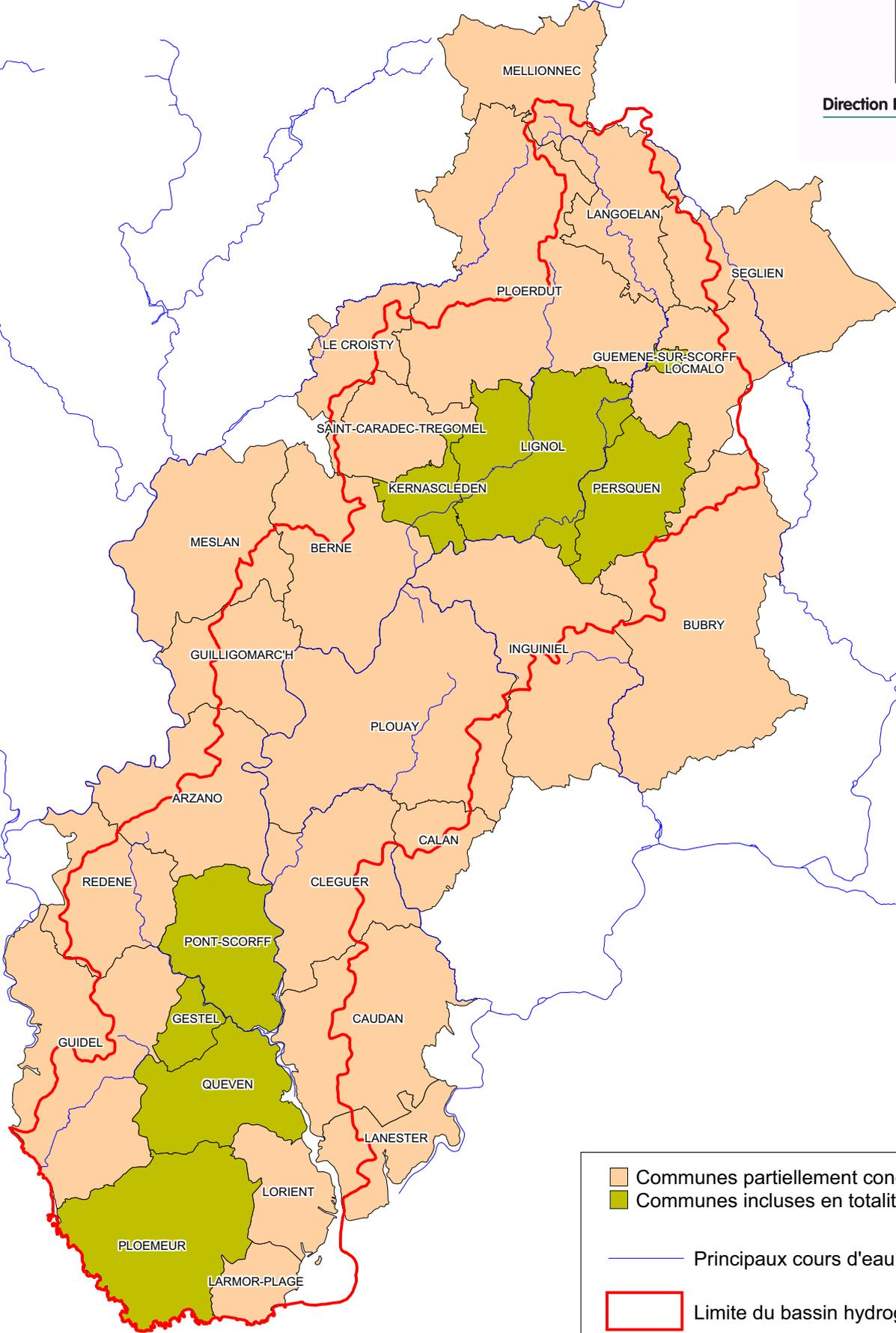
Yves EUSON

31/01/2007

Périmètre du SAGE Scorff



Direction Régionale de l'Environnement
BRETAGNE



- Communes partiellement concernées
- Communes incluses en totalité dans le BV
- Principaux cours d'eau
- Limite du bassin hydrographique

Sources : IGN BD Carthage, Bd Carto
Diren Bretagne